

BELGIQUE-BELGIE
P.P.
7140 MORLANWELZ 1
6/69683
P.912287



Maison de la laïcité
Morlanwelz

LE COURRIER LAÏQUE
N°105 mai 2012

**Soyez les ambassadeurs de
nos diverses activités !**



Place Albert 1er, 16a - 7140 Morlanwelz - 064/44.23.26



EXPL-CITY

La démocratie au bout du doigt !



Le jeu vidéo tactile qui vous plonge dans une ville virtuelle et vous explique le système démocratique belge.

VENEZ Y JOUER Du 15 au 24 mai 2012

A la **Maison de la Laïcité de Morlanwelz**
Place Albert 1er, 16a - 7140 Morlanwelz



Fédération
des Maisons
de la Laïcité

Infos et réservations :

064/44.23.26

081/84.91.17

laicite.mlz@skynet.be

www.morlanwelzlaicite.be

info@fdml.be - www.fdml.be

Du mardi 15 mai au jeudi 24 mai : venez construire la ville de votre choix en faisant vivre le système démocratique belge.

Un jeu vidéo sur écran tactile appelé Expli-City vous attend

A l'approche des élections communales et provinciales de 2012, nous pensons qu'il était nécessaire d'éclairer le concept de démocratie, ses valeurs, son mode de fonctionnement, sa déclinaison en Belgique, et de mettre l'accent sur son caractère participatif. Car la démocratie implique la participation citoyenne et le fait que chacun puisse donner son avis pour construire ensemble une commune, une région, un pays.

**Un jeu pour adolescents et adultes qui ne demande aucune connaissance informatique et totalement gratuit.
De 6 à 18 personnes**

Ce jeu se présente sous la forme d'une ville imaginaire dont les quartiers animés expliquent le système démocratique belge avec amusement et simplicité. Chaque participant construit sa ville ou se balade dans les divers quartiers et aborde des thématique précise : la Place des Lois explique la séparation des pouvoirs, la Rue du Temps raconte l'évolution du droit de vote, la Pace Dédale aborde les différents niveaux de pouvoirs, vous constituez des partis politiques et leur programme, ... Des quizz ont également été placés à différents endroits pour que le joueur puisse tester ses connaissances et tenter de devenir un Maître-citoyen. Ce jeu sérieux (serious game) est diffusé en collaboration avec les 65 Maisons de la Laïcité. Les écrans tactiles ainsi que les animateurs sont itinérants, et offrent des sessions de jeu accompagnées.

N'hésitez pas à vous inscrire auprès de la maison de la Laïcité de Morlanwelz

Dates : 15 mai après midi ; 16, 21,22,23,24 mai matinée et après-midi.

Horaire des sessions : de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Possibilité en soirée sur rendez-vous.

Pour en savoir plus, consultez les sites

www.expli-city.be

www.facebook.com/explicity.fdml

Dans ce numéro

Du 15 au 24 mai : le jeu Expli-City est dans nos murs	p.2
Lundi 7 mai à 14h15 : « Les lundis du Préau - L'Ommegang de Bruxelles » par Colette Carion	p.5
Samedi 5 mai : voyage à Liège sous le signe du souvenir et de la résistance	p.7
Echos de la conférence-débats « Vivre le couple : une formidable école d'humanité »	p.8
Lundi 14 mai : atelier d'aquarelles	p.10
Jeudis 10 et 24 mai : atelier d'aquarelles	p.11
Peines de mort : davantage d'exécutions... mais dans moins de pays	p.12
Lundi 14 mai : cours d'italien	p.14
Le site internet de notre maison de la laïcité	p.16
HUMANISME : je ne t'aime pas !	p.16
A vos agendas	p.21
Le CAL veut une réforme du financement public des convictions	p.21
Jeudi 3 mai à 20h : Cinéma des résistances « Au nom des gens »	p.26

Maison de la Laïcité ASBL

Contact bureau : Paola Esposito - 064/ 44 23 26

Adresse mail : laicite.mlz@skynet.be

Site internet : www.morlanwelzlaicite.be

Compte de La Maison de la Laïcité ASBL – Morlanwelz

IBAN n° BE76 0682 1971 1895

LE COURRIER LAÏQUE

Editeur responsable et mise en page : Yvan Nicaise

Couverture : Bertrand Aquila

**Lundi 7 mai à 14h15 : « Les Lundis du Préau » présente
« L'Ommegang de Bruxelles »
Par Colette Carion**

Une fête à découvrir

Chaque année se déroule à Bruxelles une fête folklorique et historique qui évoque, à l'occasion de la visite de l'empereur Charles Quint, la structure politique, administrative et populaire de la ville.



Depuis quand se déroule cette fête, sous quelles formes et pourquoi ? Quel sens lui donner ? Fait-elle partie du patrimoine de l'humanité ?

Colette Carion, licenciée en philosophie et lettres et philologie romane de l'U.L.B., vous convie à rejoindre la philosophie des fêtes en une conférence.

Passionnée d'Ommegang depuis l'enfance, chevalier de Toone, spectateur et acteur de la fête, elle vous invite à la suivre dans les cortèges, sur la Grand Place de Bruxelles, dans un film dont elle est l'auteur, intitulé « *La Colombe et la Pucelle* ».

Rappelons que la conférence sera, comme de coutume, suivie d'un goûter qui clôturera agréablement cet après-midi.

Participation : 3€ conférence et goûter compris.

L'Ommegang en 2012



En 2012, les sorties traditionnelles de l'Ommegang sur la Grand Place de Bruxelles se dérouleront le mardi 3 et jeudi 5 juillet 2012.

Plus de 1400 figurants ont pour défit de vous faire revivre toute une époque historique (1549, la procession de Charles Quint).

Pour la sixième fois, le célèbre metteur en scène Giles Daoust et son équipe prendront les commandes du son et des lumières pour toute une féerie.

Les pavés séculaires voient alors défiler, drapés dans toute leur gloire et leur majesté, l'empereur Charles Quint accompagné de son fils Philippe, prince héritier d'Espagne et duc de Brabant, ainsi que les sœurs de l'empereur, Eléonore,



reine de France, et Marie d'Autriche, reine de Hongrie et gouvernante des Pays-Bas. Le majestueux cortège longe les orgueilleuses façades qui abritaient autrefois les diverses corporations puis l'Hôtel de Ville à l'architecture élégante, un des plus beaux monuments gothiques de Belgique. Lors des reconstitutions de cet accueil historique, les invités d'honneur, assis aux fenêtres

délicatement ouvragées de cet édifice, contemplant la scène depuis les balcons richement décorés.

Les autres villes qui commémorent Charles Quint et la Renaissance sont Düren en Allemagne, « le Festin de Lessines » et « La Légende de Beaumont ».

Yvan Nicaise

La Commune de Morlanwelz, la Province de Hainaut, la Région Wallonne, Picardie Laïque, la Communauté Française, soit de manière générale, soit ponctuellement, soit financièrement, soit en aide-services, nous subsidient pour réaliser nos activités et gérer nos locaux.

Les activités que nous organisons sont ouvertes à tous.

Nous vous accueillons dans une ambiance conviviale.

La Maison de la Laïcité est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Samedi 5 mai 2012 : une journée à Liège sous le signe du souvenir et de la résistance

Il reste toujours de la place pour vous y inscrire (jusqu'au 28 avril)

C'est l'occasion de se souvenir du passé douloureux pour mieux construire un avenir fraternel.

Il est important, dans et en dehors du cadre scolaire, de consacrer du temps à ce que l'on nomme depuis peu le « travail de mémoire » et le « devoir de connaissance et de vigilance ».



Le but premier est la visite de l'espace muséal des « Territoires de la mémoire » suivi d'un après-midi à Liège.

Programme de la journée

8h30 : Départ vers Liège -

Rassemblement face à la Maison de la Laïcité

10h00 : Accueil aux « Territoires de la mémoire » - Présentation du musée, projection d'un film en alternance avec le parcours muséal symbolique par groupe de 12 à 15 personnes.

Le Parcours symbolique est une expérience empreinte d'émotions et de respect pour toutes les victimes de la barbarie nazie.

12h00 : Repas buffet-boisson comprise dans les locaux.

14h00 : Temps libre ou visite de l'aquarium

(Supplément adulte : 5 € - Senior : 4,5 € - Etudiant : 2,6 €)

17h30 : Retour vers Morlanwelz (arrivée à 19h00)

Prix : 28 € / personne buffet et boisson comprise au repas.

Date limite d'inscription : réservation jusqu'au le 28 avril par paiement à notre maison ou par versement au compte IBAN n° BE76 0682 1971 1895 de « la Maison de la Laïcité ASBL – Morlanwelz ».(**Réservation + supplément aquarium si souhaité**)

Remarque : cette visite n'est pas destinée aux enfants de moins de 12 ans car le déroulement de la visite organisée à notre intention n'y est pas adapté **mais est particulièrement recommandée aux autres.**

La Seconde Guerre mondiale se termina officiellement en Europe le 8 mai 1945, à 23h01, au lendemain de la capitulation sans condition de l'Allemagne nazie.

La seconde guerre mondiale, qui opposa le monde entier excepté l'Amérique Latine, fit environ 60 millions de morts et marquera à jamais les esprits par la barbarie qui la caractérisa. Elle débuta par l'invasion de la Pologne par la Wehrmacht le 1er septembre 1939 et se termina pour le continent européen le 8 mai 1945 après la capitulation de l'Allemagne. Le 8 mai est la commémoration de la joie immense qui accueillit la nouvelle de la fin de la guerre.

S'il est vrai que l'Histoire ne se répète jamais vraiment, que Haider n'est pas Hitler et que le Vlaams Blok n'est pas le NSDAP (signifie mot à mot en français "National Socialiste Allemand travailleurs parti", le parti NAZI en abrégé) nous pensons qu'il est important de comprendre certains faits du passé pour construire l'avenir.

Yvan Nicaise, Président

Echos de la conférence-débats « Vivre le couple : une formidable école d'humanité »



C'est à un public venant de tous horizons et particulièrement attentif que Luis Aquino s'est adressé ce soir pour nous faire comprendre comment nous revivons notre histoire personnelle en choisissant notre partenaire de couple. C'est lui qui

sera notre bourreau pour nous faire sentir nos blessures. Et nous lui exprimerons notre douleur et notre colère pour les blessures non cicatrisées qu'il ravive. Le temps de l'explosion de nos colères passé, vient le temps du pardon et du développement de la vie de couple où chacun a sa place et donne au couple de développer ses projets. Il y va de la responsabilité de chacun d'y travailler. De nombreux exemples vécus ont émaillé cet exposé pour illustrer de manière simple mais imagée et réaliste ce que ces termes signifient.



Et la vie de couple est bien l'exemple de choix qui implique une évolution personnelle de chaque partenaire pour qu'il puisse se réaliser et réaliser le projet commun du couple, pour que chacun puisse arriver à s'épanouir tout en épanouissant l'autre et le couple. Vivre ensemble demande une sérieuse dose d'humanité, donc d'échanges, de respect, de complémentarité mais aussi d'opposition d'idées, de confrontation de vécu donc de choix.



Vivre le couple est aussi un élément essentiel d'insertion au sein d'une société en permanente transformation. Si vivre en couple est impossible, **vivre le couple** est une formidable école d'humanité. Les participants ont posé de nombreuses questions à notre conférencier tant pendant le temps imparti à la conférence qu'après celle-ci qui s'est prolongée dans la bonne humeur par des discussions autour d'un verre. Nous espérons que cette amorce de réflexion se poursuive tant dans notre vie de couple qu'au sein de notre position de vie dans la société.

Dominique Patte

Lundi 14 mai : atelier d'aquarelles



Après le succès de l'exposition aquarelles de mars dernier, les participants à l'atelier d'aquarelles continuent de mettre à profit, deux fois par mois, leurs rencontres afin d'améliorer leur technique.

Rappelons qu'il est toujours possible de rejoindre les participants actuels car chacun, qu'il soit débutant ou confirmé, reçoit les conseils lui permettant de se réaliser à travers la peinture.

Rappelons que l'atelier se déroule de 14 à 16h30. La participation reste fixée à 6 € par séance, papier et café compris et parfois la petite friandise inattendue.

Nous vous invitons à téléphoner préalablement car le nombre de participants par séance ne peut dépasser 12 à 15 personnes maximum afin de permettre de dispenser conseils et assistance, toujours dans la bonne humeur.

Anne-Marie André



Pour information, les dates de l'atelier d'aquarelles prévues pour le mois prochain sont fixées aux 11 et 25 juin.

Jeudis 10 et 24 mai : atelier d'art floral

« *En mai, fais ce qu'il te plait !* »

Dicton bien connu mais qu'appliquent toute l'année les participants à l'atelier d'art floral. Si un thème de départ est toujours présenté, c'est la touche personnelle qui permet de réaliser des montages floraux très différents que chacun pourra admirer plusieurs jours dès qu'ils auront quitté cet atelier bien sympathique.

Les heures restent inchangées : de 10 à 12 heures et de 13 à 15 heures selon le groupe.

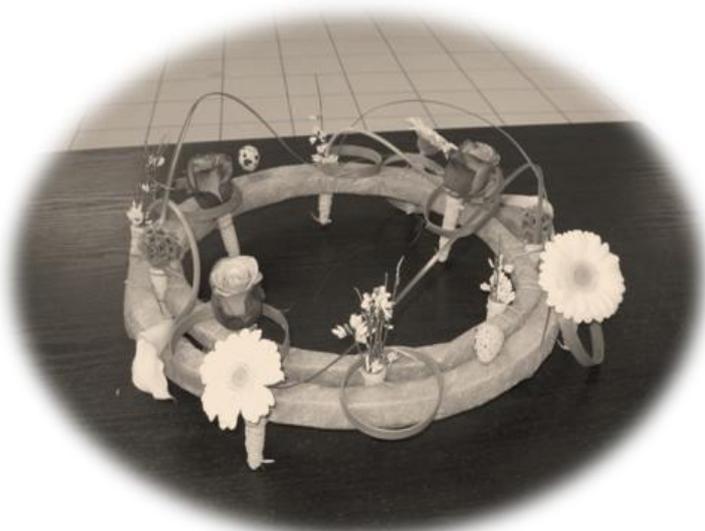
Et comme toujours : ne pas oublier le petit matériel (clous, sécateur, ciseaux, couteau).

La participation aux frais est fixée à 12 € et comprend les fleurs, le matériel de décoration et le petit café.

Afin de permettre l'achat préalable des fleurs, nous vous demandons de vous inscrire à la Maison de la Laïcité : 064/44.23.26.

Marie-Christine Cuchet

Pour information, les dates de l'atelier d'art floral prévues pour le mois de juin sont fixées aux 7 et 21 juin.



Peines de mort : davantage d'exécutions... ... mais dans moins de pays

Amnesty International vient de publier son rapport 2011 sur la peine de mort dans le monde.

De ce rapport, nous avons extrait quelques éléments que nous publions ci-après. Il nous apprend qu'en 2011, 20 pays dans le monde ont procédé de façon certaine à des exécutions, contre 31 en 2002 et 23 en 2010.

Dans ces 20 pays, 676 personnes ont été exécutées.

La plupart des exécutions ont eu lieu en Arabie saoudite, en Chine, en Corée du Nord, aux États-Unis, en Irak, en Iran, en Somalie et au Yémen.

Par contre, ce rapport ne reprend aucun chiffre venant de la Chine, ce pays aurait pourtant exécuté plus de prisonniers que tous les pays du globe réunis, même si l'on ignore le nombre exact de condamnés mis à mort en Chine, ce chiffre étant classé secret d'État.

Au Moyen-Orient, le nombre d'exécutions confirmées a augmenté de près de 50 %.

Par rapport à 2010, au moins 149 personnes supplémentaires ont été exécutées en 2011, conséquence d'une augmentation brutale des exécutions en Iran, en Irak et en Arabie saoudite.

Dans le monde, 140 pays, à savoir plus des deux tiers, sont abolitionnistes en droit ou dans la pratique.

En 2011, 33 États ont commué des condamnations à la peine capitale ou accordé des grâces à des condamnés, au lieu de 19 en 2010.

Au moins 18 750 personnes demeuraient sous le coup d'une condamnation à mort à la fin de l'année 2011.

La peine de mort a été prononcée pour sanctionner l'adultère et la sodomie en Iran, les délits religieux tels que l'apostasie en Iran, le blasphème au Pakistan, ainsi que la « sorcellerie » en Arabie saoudite, le trafic d'ossements humains en République du Congo et les infractions à la législation sur les stupéfiants dans plus de 10 pays.

Au moins trois personnes ont été exécutées en Iran pour des crimes commis alors qu'elles avaient moins de 18 ans, en violation du droit international.

Dans la majorité des pays où des personnes ont été condamnées à mort ou exécutées, les procès ne respectaient pas les normes internationales d'équité. Dans certains d'entre eux, des « aveux » étaient extorqués sous la torture ou la

contrainte, notamment en Arabie saoudite, au Bélarus, en Chine, en Corée du Nord, en Iran et en Irak.

Les étrangers étaient touchés de manière disproportionnée par la peine de mort, dans des pays comme l'Arabie saoudite, la Malaisie, Singapour et la Thaïlande.

Au Bélarus et au Viêt-Nam, les condamnés à mort, pas plus que leurs familles et leurs avocats, n'étaient prévenus de la date de leur exécution.

À la connaissance d'Amnesty International, des exécutions publiques ont eu lieu en Arabie saoudite, en Corée du Nord, en Iran et en Somalie.

Les Parlements du Bénin et de Mongolie ont adopté une loi en vue de ratifier le principal traité des Nations unies qui vise à abolir la peine de mort.

AFRIQUE

En Afrique subsaharienne, la Somalie, le Soudan et le Soudan du Sud ont procédé à des exécutions en 2011.

La Sierra Leone a instauré un moratoire officiel sur les exécutions, tandis que le Nigeria l'a confirmé.

AMÉRIQUES

En 2011, les États-Unis demeuraient le seul pays des Amériques à procéder à des exécutions. Le nombre d'exécutions est descendu à 43 en 2011, alors qu'il s'élevait à 46 en 2010, et à 71 en 2002.

En 2011, 78 nouvelles condamnations à mort ont été prononcées aux États-Unis. Ce chiffre représente une baisse importante en ce qui concerne le recours à la peine de mort ; la moyenne des condamnations prononcées chaque année dans les années 1980 et 1990 s'élevait en effet à 280.

Depuis 1973, 140 condamnés à mort ont été innocentés aux États-Unis.

Aux États-Unis, l'Illinois est devenu le 16^e État à abolir la peine de mort, tandis que l'Oregon a annoncé l'instauration d'un moratoire sur les exécutions.

À l'exception d'au moins six nouvelles condamnations à mort au total prononcées au Guyana, à Sainte-Lucie et à Trinité-et-Tobago, l'Amérique du Sud et les Caraïbes étaient une zone sans peine de mort en 2011.

ASIE-PACIFIQUE

A l'exception de cinq nouvelles condamnations à mort en Papouasie-Nouvelle-Guinée, les îles du Pacifique étaient toujours une zone sans peine de mort en 2011.

Aucune exécution n'a été recensée au Japon, pour la première fois depuis 19 ans, ni à Singapour en 2011.

En Chine, les autorités ont supprimé la peine capitale pour 13 infractions, principalement des « crimes en col blanc », mais a ajouté au moins deux nouvelles entrées à la liste des crimes passibles de ce châtement.

À Taiwan, le gouvernement a retiré la peine de mort du Code militaire pour toute une série de crimes, notamment l'enlèvement, le trafic d'armes et la fabrication de faux billets.

EUROPE

Le Bélarus demeurait le seul pays en Europe et dans l'ancienne Union soviétique à procéder à des exécutions en 2011.

La Lettonie a pris toutes les mesures nécessaires en vue d'abolir la peine de mort pour tous les crimes, devenant ainsi le 97^e État du monde à le faire au 1^{er} janvier 2012.

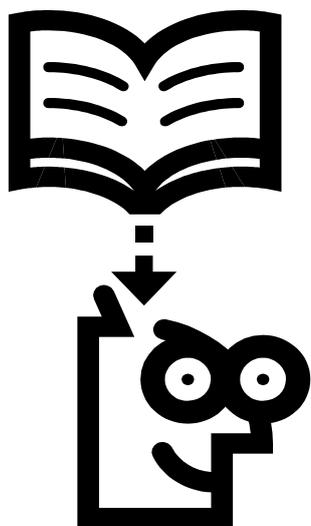
MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

Quatre États – l'Arabie saoudite, l'Irak, l'Iran et le Yémen – étaient responsables de 99 % de l'ensemble des exécutions recensées dans cette région du globe.

En Iran, Amnesty International a reçu des informations crédibles faisant état d'un grand nombre d'exécutions non confirmées, voire secrètes, ce qui doublerait quasiment le nombre de mises à mort officiellement reconnues.

Source : rapport Amnesty International 2011

**Lundi 14 mai :
Cours d'italien à la Maison de la Laïcité**



Animé par Madame Sophie MATHIEU, professeur à l'athénée provincial de Morlanwelz, il rassemble un nombre de participants réparti en deux groupes : le premier se réunit de 17h00 à 18h30 ; le second, de 18h30 à 20h00.

Inscriptions

Sauf si des participants se désistent, de nouvelles inscriptions ne peuvent plus être prises en compte. Pour des informations complémentaires, vous pouvez vous adresser à Monsieur Diprima Tony au 064/ 44 76 67 ou au 0499/31 65 92.

Le site internet de notre Maison de la Laïcité est consultable régulièrement

Depuis janvier 2012, nous avons mis en place cette façade médiatique qui permet, autant à nos membres, à nos sympathisants qu'aux personnes souhaitant nous connaître, d'être informés de la vie de notre maison et d'y participer ponctuellement ou plus régulièrement.

C'est là la principale prétention de ce site qui se veut facilement consultable et actualisé au fur et à mesure de nos activités grâce à plusieurs sources d'entrée et à un agenda complet.

On peut aussi y trouver nos mensuels « Le courrier laïque » des mois précédents pour ceux qui souhaitent les consulter.

Des liens avec d'autres maisons et sites laïques sont également installés.

Son accès :

www.morlanwelzlaicite.be

CALENDRIER DES ACTIVITÉS

« décembre 2011 »

lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Mieux nous connaître

Posté jeu, 11/24/2011 - 12:18 par fdml

Notre Maison de la Laïcité : un lieu convivial de rencontres, d'échanges et de loisirs.

Notre Maison de la Laïcité est l'une des 65 maisons réparties en Wallonie et à Bruxelles.

Elle dispose d'une infrastructure d'accueil permanente.

Nos activités visent à répondre aux préoccupations citoyennes de la population locale en général en favorisant son expression et sa créativité.

Elles sont accessibles à tout public, membres ou non.

Nous adoptons le **libre examen** comme méthode de pensée et d'action afin de promouvoir une société plus juste, pluraliste, démocratique et fraternelle.

Nous menons des actions de terrain dans le but de faire connaître, vivre et **partager les idéaux laïques**.

Toutes nos activités sont annoncées, pour nos membres, dans une revue mensuelle appelée « **Le Courrier Laïque** » et pour tous, sur ce site internet et dans le journal communal d'information de Morlanwelz.

ACTUALITÉ DE LA MAISON DE LA LAÏCITÉ

HUMANISME : je ne t'aime pas !

Pourquoi ce titre provocateur alors que le mot « humanisme » est utilisé de plus en plus souvent, laissant supposer que, dans une certaine vision du monde, tout gravite autour de l'homme comme tout gravitait autour de Dieu dans la vision antérieure en Occident ? Simplement, car il est plus que rarissime de trouver une personne pour déclarer : « Humanisme : je ne t'aime pas ».

Un parti politique revendique d'ailleurs en avoir fait une doctrine politique.

**En tant que laïque, le titre réel de cette
réflexion sera donc :
HUMANISME : Je t'aime !**

L'humanisme, où pour le dire simplement, l'amour des hommes en général est un sentiment moderne qui s'oppose à l'amour chrétien du prochain et au patriotisme.

L'humanisme : un courant intellectuel de la Renaissance.

Historiquement, l'humanisme est fondé sur l'étude de l'humanité grecque et latine débouchant sur une certaine valorisation de l'individu.

Il est né en Italie, pendant la Renaissance, en réaction au dogmatisme rigide du Moyen Age. Les humanistes à la Renaissance redécouvraient l'Antiquité avec enthousiasme sans pour autant en avoir notre vision moderne.

L'homme pouvait prendre plus de place dans la pensée et dans les arts mais sans se substituer à Dieu au centre de tout. Cet humanisme renaissant était un humanisme chrétien.

L'humanisme moderne

Dans son sens moderne, l'humanisme désigne tout mouvement de pensée idéaliste et optimiste qui place l'homme au-dessus de tout, qui a pour objectif son épanouissement et qui a confiance dans sa capacité à évoluer de manière positive. L'homme doit se protéger de tout asservissement et de tout ce qui fait obstacle au

développement de l'esprit. Il doit se construire indépendamment de toute référence surnaturelle.

« Etre humaniste, c'est considérer l'humanité comme une valeur, voire la valeur suprême¹ »

La revue « Espace de libertés », magazine du Centre d'Action Laïque d'avril 2012, y consacre un dossier : « HUMANISM : A LOVE STORY ».

Guy Haarcher, professeur de philosophie politique à l'ULB écrit notamment :

« L'humanisme est par définition universaliste: il vaut pour tous les hommes comme une possibilité d'élévation et d'émancipation qui leur est offerte, pour peu qu'ils veuillent bien la saisir. En ce sens, l'humanisme comme mentalité ou état d'esprit se relie aux droits de l'homme. Mais l'humanisme est plus que cela : il constitue une exigence d'élévation, de dépassement de soi, d'accomplissement des qualités proprement humaines, notamment par la fréquentation des grands textes classiques. L'humaniste n'est pas seulement celui qui se contente de ne pas violer les droits de l'homme : il cultive ces valeurs comme consubstantielles à son projet même. Un tel engagement est tout à fait compatible avec la religion – bien sûr, celle d'Erasme et non celle de Torquemada²».

Florence Evrard, enseignante de philosophie à la Haute Ecole pédagogique Defré précise quant à elle :

« L'humanisme est mis à toutes les sauces, souvent confondu avec une attitude «humaine» ou «humanitaire» jusqu'à former une soupe indigeste de bons sentiments. Il n'est plus un seul courant politique ou religieux qui ne le revendique mais le plus souvent au prix d'une torsion flagrante de son sens, faisant fi de l'héritage historique que le concept porte en lui. »

Caroline Sägesser, collaboratrice scientifique au CIERL³ – ULB, auteur du Livre « Le prix de nos valeurs ⁴» aborde l'humanisme qui rend libre.

Elle souligne que « les laïques peuvent être magnanimes, et s'abstenir de rappeler aux religieux de toute obédience qui communient désormais dans l'humanisme qu'ils ont quelque raison d'en revendiquer la paternité : l'humanisme est né dans la résistance de l'homme aux dogmes et aux institutions qui cherchaient à l'asservir, bien souvent pour assouvir des intérêts particuliers ».

Et de s'interroger : « **Aujourd'hui, au-delà de cet héritage, l'humanisme laïque présente-t-il un caractère particulier ?** »

« On peut remarquer d'emblée l'adaptation incomplète des religions, en particulier des trois religions du Livre, aux droits de l'homme ; un humanisme qui n'intègre pas la stricte égalité de l'homme et de la femme, en permettant notamment aux unes comme aux autres d'occuper toutes les fonctions de responsabilité au sein de leur communauté, ne peut être qu'imparfait.



Le poids des mots, le choc de la photo

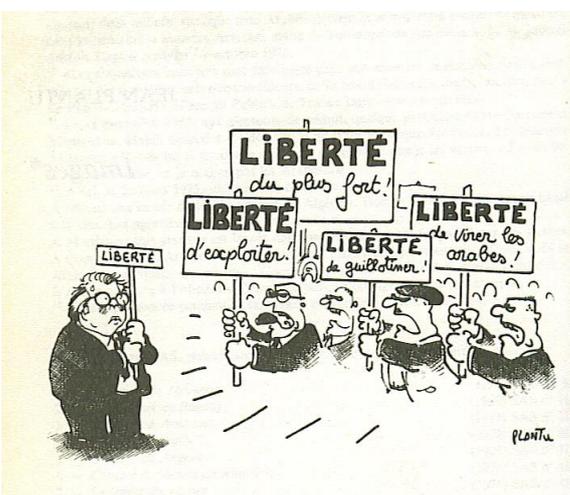
Nombreuses sont les traditions religieuses qui maintiennent la femme dans un état d'infériorité au sein du mariage comme de la société⁵. Une autre catégorie d'humains ne bénéficie pas non plus de la plénitude de ses droits aux yeux des religions : les homosexuels.

Les débats au sein de l'Organisation des Nations unies, où le Vatican rejoint les pays islamiques dans l'opposition à la reconnaissance pleine et entière des droits de l'homme indifféremment à son orientation sexuelle, en fournissent une bonne illustration. (...)

(...) « L'humanisme chrétien, musulman ou juif, quelles que puissent être ses réelles qualités, n'accorde pas à tous les mêmes droits. Une catégorie, les hommes hétérosexuels, dispose d'un privilège. Ceci constitue une sérieuse entorse à l'humanisme, Bien évidemment, les comportements individuels des croyants ne sont pas forcément porteurs d'une discrimination, pas plus que ceux des laïques n'en sont automatiquement exempts ; nous nous bornons à considérer le contenu du concept « humanisme » dans ces différentes variations.

Un humanisme de progrès, nécessairement

« L'humanisme laïque est le seul à pouvoir se déployer sans être borné par la coexistence d'une autre sphère qui échappe à l'homme. Ancré dans l'immanence, ne tenant aucun compte de l'hypothèse d'une vie après la mort, il a fait de



l'homme non plus la créature de Dieu mais le créateur de son propre destin. Aussi cette dimension laïque donne-t-elle à l'humanisme son sens plein et entier toute action humaniste de l'homme a nécessairement pour but l'amélioration de son destin ici et maintenant. L'humanisme laïque travaille au bonheur et au progrès de l'humanité parce qu'il n'a pas d'autre horizon. Il s'agit là d'une différence essentielle, même si d'un point de vue opérationnel, elle n'est pas forcément

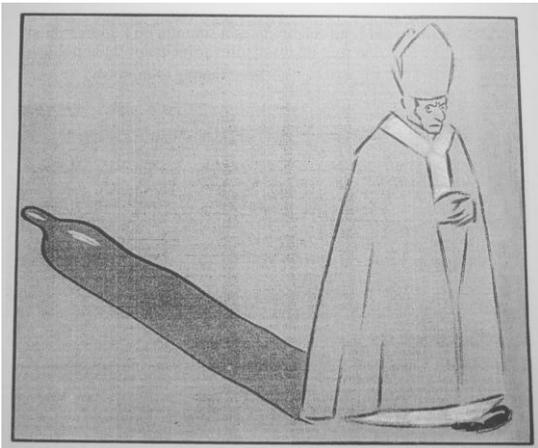
signifiante : des humanistes croyants et pratiquants peuvent déployer une énergie

tout aussi sincère et efficace à améliorer la société L'ancien adage en vertu duquel les cathos pratiquaient la charité tandis que les laïques se battaient pour la justice sociale n'a plus cours : il est des engagements tout aussi sincères en faveur de la justice et de l'égalité chez les uns comme chez les autres. Mais l'humanisme laïque est nécessairement enraciné et inscrit tout entier dans la condition humaine qu'il a pour objet d'améliorer tandis que l'humanisme religieux peut s'inscrire dans un dessein différent. (...)

Caroline Sägesser poursuit plus loin en relevant que :

« Enfin, l'humanisme laïque est porteur d'une morale ouverte.

Basé sur des principes fondamentaux, telle l'égalité entre tous les êtres humains, il constitue un socle qui est ouvert à tous. Loin d'être une collection d'injonctions, il définit le cadre dans lequel l'homme peut s'épanouir. Ceci est évident dans le domaine de la sexualité. Un humaniste laïque se borne à dire qu'elle doit se déployer entre adultes consentants : le sexe des participants et les formes de leur



sexualité ne regardent pas la société. L'humaniste religieux va devoir composer avec une conception éthique particulière, qui, selon les cas, exigera l'existence de liens matrimoniaux, prohibera certaines pratiques, encouragera l'abstinence en interdisant la contraception... De même, dans les sujets éthiques difficiles que constituent l'avortement et l'euthanasie, l'humaniste laïque souhaite pour chacun le droit à décider par lui-même, alors que le religieux va vouloir imposer sa façon de

voir, l'interdiction, à tous.

Les religions cherchent à imposer un code moral spécifique à leurs fidèles, ce qui est leur droit le plus strict, mais également à l'ensemble de la société. C'est ainsi que l'archevêque de Malines-Bruxelles, André Léonard, conteste la légitimité du Parlement à légiférer en matière éthique : *«Le Parlement s'attribue le droit de décider par vote majoritaire du sens de la sexualité, de la différence du masculin et du féminin, de la signification du mot mariage, du rapport métaphysique de l'être humain à la finitude et à la mort, de la qualité des embryons méritant ou non d'être respectés, etc.»* Or précisément, le Parlement ne décide pas d'un mode de vie, mais il modifie le cadre législatif afin que chacun puisse jouir de la plénitude de ses droits et poser lui-même ses propres choix, ce qui semble insupportable à André Léonard.

On peut penser que ce type d'attitude est inhérente à la conviction religieuse, qui

prétend détenir une vérité, et souvent encore, la Vérité, tandis que l'humanisme laïque ne souhaite offrir que la Liberté... »

Pas de conclusions à ces diverses réflexions mais un engagement

Celui de veiller à ce que l'humanisme, cette philosophie qui semble vouloir être partagée par de nombreux milieux, ne soit pas qu'une apparente adhésion au concept de liberté.

Ne pas permettre à des courants réactionnaires ou conservateurs d'utiliser cet espace pour mettre en place des pièges qui iraient à l'encontre de la véritable recherche de l'humanisme.

La mise en place d'interdits basés sur des conceptions de vérité révélée, de règles dictées par l'un ou l'autre prophète, de doctrines idéologiques présentées comme supérieures à d'autres, resteront toujours un obstacle à l'exercice du libre examen, au juge suprême qu'est notre conscience.

Yvan Nicaise

Références

1. Dictionnaire philosophique – Comte-Sponville
2. Torquemada (1422-1498) Moine dominicain espagnol. Il occupa la fonction d'Inquisiteur Général d'Espagne pendant 15 ans jusqu'à sa mort, s'acquittant de sa mission avec un zèle redoutable et une détermination implacable. Sous son autorité, environ 100 000 cas sont examinés par l'Inquisition espagnole et 2 000 condamnations à mort prononcées.
3. Centre pluridisciplinaire d'Etude des religions et de la laïcité.
4. Livre publié aux Editions « *Espace de liberté* » dans la collection « *Liberté, j'écris ton nom* »
5. Voir « La femme, la République et le bon Dieu : la place des femmes dans la société est-elle menacée par les religions ? » - Olivia Cattan et Isabelle Lévy « *Presses de la Renaissance* », Paris 2008

*Partout où l'homme a dégradé la femme,
Il s'est dégradé lui-même.*

Charles Fourier



A VOS AGENDAS

Vendredi 1^{er} juin à 19h30

Conférence-débat « *Pourquoi la maladie mentale continue-t-elle de faire peur ?* »

par Olivier Santerre, psychologue et psychothérapeute.

La maladie mentale nous interpelle et face à elle, nous réagissons différemment : parfois par rejet, par négation de la réalité, surtout lorsqu'il s'agit de nous ou d'un proche.

Que signifie être en bonne santé psychologique ? Peut-on prévenir cette maladie ? Comment apporter notre aide au malade mental, être proche sans se perdre avec l'autre ? Tels seront les thèmes abordés et débattus.

18 juin « Les lundis du Préau »

12 h : repas de pré-vacances

14h15 : « Les Waloneus du Sablon » nous présenteront des chansons, des sketches, des poèmes tout en humour et sentiments.

Le spectacle sera suivi du goûter habituel.

Le CAL veut une réforme du financement public des convictions juste et équilibrée à l'égard de toutes les convictions

Un régime belge spécifique

Depuis sa création, l'Etat belge a opté pour un système de reconnaissance et de financement public des religions qu'il reconnaît. Ce système a été élargi, à partir de 2002, aux philosophies non confessionnelles reconnues, et en particulier pour développer l'assistance morale laïque dans la cité. Ce financement public est justifié par le soutien que l'Etat estime devoir apporter à ces différents courants, en raison de l'intérêt public qu'ils représentent pour la population en termes de cohésion sociale, de solidarité ou encore d'intégration. Il s'agit d'un choix posé par l'Etat belge, non d'une obligation. Toutefois, jusqu'à présent, la construction de ce système a essentiellement reposé d'une part sur les acquis historiques et les privilèges accordés à certains courants religieux et d'autre part, sur

l'établissement d'une jurisprudence administrative empirique et d'une doctrine. Aucun cadre légal objectif n'est venu encadrer ce système.

Dans ce contexte, les pouvoirs publics continuent à insuffisamment prendre en compte la situation financière réelle de chaque conviction subsidiée, ou encore la nécessité de rattraper l'écart pour certaines d'entre elles. C'est le cas notamment pour la laïcité qui ne dispose pas d'un patrimoine immobilier ou mobilier important. A cet égard, se pose incontestablement la question de la pertinence actuelle de la répartition des subventions accordées au niveau communal, notamment l'absence d'octroi régulier de celles-ci aux Maisons de la Laïcité. Rappelons également que les laïques ne disposent toujours pas de lieux adaptés (à



l'exception d'un tout nouvel espace pluriconvictionnel à Namur) leur permettant d'organiser dignement des cérémonies laïques, en particulier celles de funérailles laïques.

Dans le même temps, des mesures législatives sont adoptées, sans grande publicité, pour sauvegarder des acquis ou privilèges acquis historiquement par le culte catholique. Prenons à titre d'exemple, ce qui se passe pour la mise en oeuvre de la loi de financement public du Conseil Central Laïque (CCL) adoptée le 21 juin 2002. Un accord politique avait été pris pour que, dans une première phase de rattrapage, 44 services d'assistance morale et 354 délégués laïques soient mis en place pour toute la Belgique endéans les cinq années soit au plus tard pour 2007 ! Au 1^{er} janvier 2012, cet accord politique n'est toujours pas complètement mis en oeuvre. Des raisons budgétaires sont invoquée. Mais que constate-ton ?

Dans le même temps, la loi portant des dispositions diverses du 24 juillet 2008, a donné un véritable statut aux assistants paroissiaux et a consacré la mise en place définitive d'un cadre de 341 assistants paroissiaux, ainsi que la légalisation du cumul à 150% des échelles de traitement des ministres des cultes. Dans la foulée, sans attendre, un arrêté royal fixant la répartition des places d'assistant paroissial du culte catholique était pris le 13 mars 2009. Ou encore bien plus récemment, l'adoption de la toute récente loi portant des dispositions diverses du 28 décembre 2011. Elle prévoit, en l'adaptant, le maintien, pour le culte catholique uniquement, pour des raisons historiques, d'un mode de calcul plus avantageux

pour la pension des ministres du culte catholique que celui qui prévaut pour les autres cultes reconnus. Deux poids - deux mesures ?

Quelques chiffres

Si l'on tient compte uniquement des financements les plus directs, à savoir le paiement des traitements et pensions, les subsides alloués aux organes représentatifs des convictions, pris en charge par le Fédéral et les interventions des pouvoirs locaux (communes et provinces) en faveur des fabriques d'église, des établissements assimilés pour les autres cultes et des établissements d'assistance morale pour les laïques, le montant global s'en trouve ramené à 267,5 millions d'euros, ventilés comme suit :

Organisation	Montant (millions d'€)	Pourcentage
Culte catholique	227	84,8
Laïcité organisée	23,5	8,7
Culte protestant-évangélique	7	2,6
Culte islamique	5,1	1,9
Culte orthodoxe	2,6	1,0
Culte israélite	1,8	0,7
Culte anglican	0,5	0,2
Bouddhisme	0,2	0,1
Total	267,5	100

Un modèle de reconnaissance et de financement obsolète

Aujourd'hui, le système belge de reconnaissance et de financement public des convictions est unanimement remis en cause, car il ne correspond plus à la réalité sociologique de la Belgique. Il est empirique, arbitraire, non transparent, et ne repose sur aucun critère objectif préétabli. Les modes actuels de financement public ne prennent en compte ni la représentativité réelle du courant religieux reconnu et la demande qui y est liée, ni ses ressources financières propres.

Des pistes pour réformer le système

Le CAL et son homologue néerlandophone l'Unie Vrijzinnige Verenigingen, qui se dénomme depuis peu De mens.nu, plaident depuis plus de trente ans pour une réforme en profondeur du système actuel. Des propositions laïques ont été et sont encore débattues, ajustées et extériorisées, notamment celle encore retenue

actuellement par le CAL qui consiste à recourir à une consultation de la population (par exemple en organisant un sondage encadré scientifiquement) pour contribuer à la détermination d'une clé de répartition des fonds publics.

A côté de cela, plusieurs pistes de réforme du financement public sont avancées par des parlementaires au niveau fédéral notamment :

- Une initiative de l'Open-vld (Chambre) qui propose un système de choix exprimé annuellement par les contribuables via par exemple une annexe anonyme jointe à la déclaration fiscale avec pour objectif de fixer le cadre des ministres et délégués;
- Une initiative du Sp.a (Sénat) qui propose un système quasi identique, mais qui servirait à la répartition des montants affectés aux traitements et pensions qui seraient ensuite versés sous forme d'enveloppes aux différents organes représentatifs des différentes convictions reconnues;
- Une initiative de Groen-Ecolo (Sénat) qui propose un système de consultation de la population majeure résidant sur le territoire belge, par le biais d'une enquête qui serait organisée tous les 5 ans. Cela ne concernerait que la répartition des subsides alloués aux traitements des ministres du culte et des délégués.

Et enfin, une Commission d'experts mise en place par l'ancien ministre de la Justice Stefaan De Clerck a, fin 2010, remis au Ministre un rapport circonstancié avec des propositions de réforme du système actuel. Globalement, cette Commission propose de maintenir le système actuel de reconnaissance et de financement en y ajoutant, en amont, une procédure d'enregistrement des convictions qui en font la demande dans un registre. En cas d'enregistrement, la conviction bénéficierait d'avantages fiscaux. Il est proposé au Parlement fédéral d'adopter le cadre législatif qui fixerait de nouvelles règles objectives d'enregistrement, de reconnaissance et de financement des communautés convictionnelles. Ce rapport a été examiné et discuté en Commission de la Justice de la Chambre début de l'année passée. La Commission parlementaire a, elle-même, rédigé un rapport.

Le CCL a estimé qu'un certain nombre de recommandations de cette Commission méritaient d'être prises en considération et d'être examinées, car un certain nombre d'inégalités ont été mises à plat. Il émet toutefois un certain nombre de critiques fondamentales à l'égard du rapport. Ces observations ont été diffusées largement pour sensibiliser les mandataires politiques à nos observations. Dans la mesure où le rapport comprend un avant-projet de loi qui sera très vraisemblablement pris en compte par le monde politique pour réformer le financement public des cultes, le CCL a pris l'initiative de préparer, de son

côté, dans les deux langues, un autre avant-projet de texte législatif alternatif de réforme de la législation des cultes, afin que les principes d'égalité de traitement et de non discrimination puissent être pleinement pris en considération à l'égard de toutes les communautés convictionnelles. Cet avant-projet de loi alternatif a été soumis au conseil d'administration en date du 26 novembre dernier. En fonction des remarques émises, le texte sera adapté et rediscuté au sein du Conseil Central laïque.



Le CAL s'oppose en tout cas de manière très ferme à l'instauration d'un Conseil supérieur, composé d'experts scientifiques et de représentants des communautés convictionnelles, qui serait chargé de donner des avis et de faire des propositions qui auraient une influence sur la répartition des subsides publics. Cette répartition relève d'un choix politique essentiel qui ne peut être délégué de manière explicite ou implicite à un organisme à la fois juge et partie, mais surtout fortement déséquilibré au niveau de la

représentation des différentes convictions.

Au cours de cette année 2012, le Parlement devrait logiquement reprendre son travail législatif pour réformer le système de financement actuel. Il conviendra en tout cas d'être extrêmement vigilants, pour éviter que de nouvelles inégalités voire des privilèges ne soient confortés par cette réforme législative.

**Anne Fivé,
Directrice juridique du Centre d'Action Laïque**

Pour aller plus loin...

- Sagesser Caroline, *Le prix de nos valeurs Financer les cultes et la laïcité en Belgique*, Editions Espace de libertés, Collection Liberté j'écris ton nom, 2010.
- www.laicite.be

Le cinéma des résistances

Le Ciné-club de la Maison de la Laïcité de Morlanwelz

Jeudi 3 mai 2012 à 20 heures



LE NOM DES GENS

un film de Michel Leclerc
(France 2010)

Bahia Benmahmoud, jeune femme extravertie, se fait une haute idée de l'engagement politique puisqu'elle n'hésite pas à coucher avec ses ennemis pour les convertir à sa cause - ce qui peut faire beaucoup de monde vu qu'en gros, tous les gens de droite sont ses ennemis.

En règle générale, elle obtient de bons résultats. Jusqu'au jour où elle rencontre Arthur Martin - comme celui des cuisines - quadragénaire discret, adepte du risque zéro. Elle se dit qu'avec un nom pareil, il est forcément un peu facho. Mais les noms sont fourbes et les apparences trompeuses...

Au moyen de trouvailles visuelles et narratives, le film évoque pêle-mêle l'occupation, la Shoah, la guerre d'Algérie, la politique française d'intégration, la présence de Jean-Marie Le Pen au second tour de l'élection présidentielle française de 2002, l'échec du Jospinisme, l'élection de Nicolas Sarkozy, la laïcité à la française, le port du voile...

Et pourtant, on rit !

P.A.F. : 3,00 € (abonnement 5 séances : 12,00 €)

Une organisation de la Maison de la Laïcité de Morlanwelz
Avec la collaboration de la Direction Générale des Affaires Culturelles du
Hainaut - Secteur des Animations et de la Formation.

Informations : Mimie Lemoine 0497/46.34.93 - 064/44.59.40

La salle est accessible aux personnes à mobilité réduite.

VOITURAGE gratuit pour les habitants de Morlanwelz : inscription deux jours avant la projection au 064/44.23.26.



Maison de la laïcité
Morlanwelz

A la Maison de la Laïcité
de Morlanwelz,
Place Albert 1er, 16a

Le CINEMA DES RESISTANCES

「LE NOM DES GENS」

un film de MICHEL LECLERC

Le jeudi 3 mai 2012 à 20h



P.A.F : 3€ (abonnements 5 séances : 12€)

info : 0497/ 46.34.93

Voiturage gratuit pour les habitants de Morlanwelz : 064/ 44.23.26 (2 jrs avant la soirée)

La salle est accessible aux personnes à mobilité réduite

Avec la collaboration de la Direction Générale des Affaires Culturelles du Hainaut
- Secteur des Animations et de la Formation -

Exempt de timbre - manifestation culturelle - Editeur responsable : V.Nicaise, Place Albert 1er, 16a - 7140 Morlanwelz

Les lundis du préau

L'OMMEGANG DE BRUXELLES



A.S.B.L.

Maison de la laïcité

Morlanwelz



Lundi 7 MAI 2012 à 14h15

A la Maison de la Laïcité

Place Albert 1er, 16a

7140 Morlanwelz

Conférence goûter compris : 3 €

infos : 064/44.23.26



**Conférence avec projection
Par Colette Carion**